



Cahier d'acteur déposé par le CIQ Gardanne Est Biométhane Gardanne

LES RAISONS DE NOTRE OPPOSITION SEVERE AU PROJET BIOMETHANE GARDANNE

Le CIQ Gardanne Est « a pour but la défense et la promotion du quartier et de ses habitants, et plus spécifiquement, la défense du cadre de vie et des intérêts généraux des habitants du quartier, la défense et le maintien des sites et de la qualité de la vie, le respect d'un urbanisme à visage humain, la représentation et la défense des intérêts généraux patrimoniaux ou moraux, de santé, de ses habitants, et ce par tous moyens légaux, y compris judiciaires. » (article 2 des statuts)

Un territoire fortement impacté par une pollution et des nuisances endémiques

Le CIQ Gardanne Est siège dans les commissions de suivi de site d'Alteo, de la Semag, de la centrale de Provence, dans la commission de suivi de Durance granulats. Il demande que soit créée une commission de suivi de site pour Mange Garri et une commission de suivi pour Mat'ild.

Ses représentants, militants, sympathisants luttent :

- **A Malespine** : contre le dépôt de 53 000T de déchets venant du var, les odeurs insupportables que l'usine de fabrication de gaz et les lixiviats génèrent
- **A Alteo** et Mange Garri : contre la pollution des nappes phréatiques, le dépôt des boues rouges sur terre comme en mer ; la disparition des friches.
- **A la centrale de Provence** : contre la déforestation généralisée à 17 départements et aux forêts de l'Espagne de l'Italie et du Brésil, à la pollution des centaines de camions des envolées de charbon de plaquettes de bois, au bruit incessant.
- **A Evd** : contre le bruit qu'elle génère
- **A Mat'ild** : contre les poussières et la qualité de l'air, c'est le site le plus pollué du territoire
- **Dans les 10 zones industrielles et d'activités** : contre les nuisances et pollutions de 3000 camions journaliers, le bruit, les odeurs, les poussières

Tout cela au milieu des logements 30 000 habitants vivants sur 1.2 km2 parce que les maires depuis des décennies ont voté des PLU inhumains pour les habitants d'aujourd'hui et pour les générations à venir.

Le PLUI Métropolitain pour Gardanne/Meyreuil doit être révisé.

1. LEGALITE ET PROCEDURE

Bio méthane Gardanne va accentuer pollutions et nuisances alors que son projet et d'une très grande fragilité.

A. fragilité juridique du projet global :

il est présenté comme une usine autonome, n'ayant aucun lien avec Gazel énergie, mais s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste :

- Eco plateforme industrielle de 18 lots dont le permis d'aménager a déjà été délivré
- des perspectives d'activités industrielles connues : hydrogène, méga scierie régionale....
- une circulation de camions correspondants à la dimension de cette éco plateforme

Nous pouvons affirmer que les impacts cumulés n'ont pas été étudiés avec sérieux.

La concertation CNDP volontaire présente le projet séparément alors que les 19 projets sont interdépendants.

Les riverains, les habitants du territoire ne disposent pas d'une vision globale des nuisances futures.

Les effets cumulés sur l'eau, l'air, le bruit, le trafic, les odeurs, les poussières, les vibrations, la sécurité ne sont pas clairement exposés. Rien n'est dit sur l'urbanisme proche, sur le cadre de vie, sur l'architecture de l'ensemble.

B. situation particulière de la centrale de Provence

la centrale de Provence continue d'exister dans un cadre juridique particulier fortement contesté.

Elle a bénéficié sans doute parce qu'elle appartient à EPH et depuis peu à Total par l'achat d'actifs :

- d'interventions de l'état
- d'accords spécifiques notamment en décembre 2024
- de mécanismes dérogatoires notamment en 2017
- d'un soutien financier exceptionnel comme l'a rappelé fortement la cour des comptes.

le 12 juin lors de la réunion de la cour administrative d'appel de Marseille sur les études d'impact de la centrale le rapporteur public a rappelé après la cour des comptes que ce projet biomasse était un projet absurde.

Peut on considérer comme acquise la pérennité d'un site industriel dont l'existence économique repose largement sur de telles décisions dérogatoires, sur des subventions de l'état démesurées ?

Cette interrogation nous paraît parfaitement légitime dans une concertation publique !

- Si la centrale devait encore réduire son activité à cause de sa consommation en bois par exemple,
- Si les aides publiques évoluaient compte tenu du déficit de nos finances et de la révision des barèmes en fin d'année 2026 et tous les 2 ans jusqu'en 2032.
- Si les mécanismes de soutien disparaissaient ou devaient être modifiées comme le souhaite la cour des comptes.
- si la cour européenne devait déclarer que le financement des 800M€ est illégal puisque les associations environnementales l'ont saisi

Cela modifierait profondément l'équilibre économique de l'ensemble et aurait un impact sur l'avenir de Biométhane Gardanne liée à Gazel énergie par l'intermédiaire de Provex et de la mise à disposition de 4.6 Ha.

2. SANTE ET ENVIRONNEMENT

C'est un point sur lequel Biométhane Gardanne est aussi d'une grande fragilité face aux habitants.

Les riverains n'acceptent pas de servir de cobayes. Leur santé est prioritaire :

L'installation proposée ne constitue pas une technologie éprouvée exploitée depuis de nombreuses années dans plusieurs sites industriels comparables.

Elle repose sur l'assemblage de procédés industriels dont la combinaison à cette échelle apparaît inédite. C'est une première.

Les riverains ne peuvent accepter que leur territoire serve de site d'expérimentation industrielle sans démonstration préalable de la fiabilité technique, économique et environnementale du procédé. Cette expérimentation est peut-être dangereuse !

L'emplacement de l'usine est situé le long de la D46A face à l'avenue Ste Victoire à 300m de l'avenue de Nice à proximité se trouvent :

- **des habitations** : cité résidentielle neuve de l'avenue Ste victoire mais aussi de maisons individuelles et d'immeubles avenue Ste victoire et avenue de Nice, des cités des mineurs
- **l'école St Joseph,**
- **des équipements sportifs**
- **des équipements médicaux**
- **des centres d'alimentation et des restaurants**
- **le futur centre de loisirs** pour 400 jeunes de 3 à 11 ans.

Cet emplacement est rejeté par les riverains. Il porte atteinte à leur cadre de vie déjà très détérioré.

Le trafic routier de biométhane implique une circulation de camions devant le centre de loisirs et le passage de milliers de camions aux 2 ronds-points de la centrale de Provence sur la D46A :

- pour l'approvisionnement en bois
- pour l'évacuation du CO2
- pour l'évacuation du biochar
- pour l'approvisionnement et l'évacuation de toutes les matières chimiques de filtration

Ce trafic va accentuer la détérioration de la vie des habitants et porté atteinte à leur santé.

La proposition fantaisiste que tout pourrait se faire dans un futur proche par voie ferroviaire est vraiment peu sérieuse quand on sait le temps qu'il faut pour garantir un tel projet. On peut imaginer une gare à Gardanne du même type que celle de Miramas lorsqu'il y aura la même demande effectuée par 19 usines nouvelles. Cela d'autant plus que la seule ligne existante n'est même pas électrifiée.

La pollution Atmosphérique, ce sujet ne fait pas l'objet d'une étude sérieuse et n'est pas suffisamment documenté :

- sur les émissions diffuses
- les poussières même si on annonce que les locaux seront confinés
- les particules fines
- les composés organiques volatils
- les fumées de procédé
- les émissions cumulées sur les autres activités du site
- la composition des gaz brûlés par la torchère
- le cocktail crée avec la centrale de Provence et les 18 usines nouvelles à venir dont la méga scierie.

Cette pollution atmosphérique aggravée par la création de biométhane est fortement rejetée par les riverains. C'est encore une détérioration de leur cadre de vie et de leur santé.

C'est avec les pollution générées par Alteo, mat'ild, Malespine, la centrale de Provence une détérioration de l'air respiré pour tous les habitants de tout le territoire.

La gestion de l'eau : ce problème qui devient majeur est mal abordé dans le document :

- **sur les eaux existantes**, un bassin appartient à Gazel énergie, l'eau qui sort du réfrigérant de la centrale et qui coule sous l'avenue Ste Victoire après avoir été filtrée ne fait pas l'objet d'étude dans le document pourtant cette eau passera sous l'usine.
- **les eaux de lavage** importantes qui vont servir à Biométhane seront évacuées, il n'est pas expliqué sous quelle forme dans quelles conditions et après avoir suivi quel circuit.
- **L'accumulation du nombre de milliers de m3** sur l'ensemble du site n'est pas abordée.
- **les problèmes liés aux zones inondables** sont évacués en parlant simplement d'architecture.
- **les effets cumulés par la consommation de l'eau** nécessaire à 19 entreprises en même temps n'est pas évoqué
- **l'impact de ces 19 usines sur les nappes phréatiques** n'est pas abordé non plus. C'est grave quand on sait qu'une grande partie de la nappe phréatique de Gardanne est déjà polluée par Alteo pour des décennies.

il est demandé régulièrement à tous les habitants du territoire de se restreindre dans l'utilisation de l'eau. il est indécent de voir que ce sujet n'est pas évoqué dans le projet Biométhane ni dans celui de l'éco plateforme.

La biodiversité : ce mot n'est pas cité pourtant lors des 2 visites organisées par Uniper et Gazel énergie à quelques années d'écart il a toujours été affirmé :

- que la biodiversité en ce point précis était importante
- que des espèces rares et protégées y vivaient, c'était même un argument des dirigeants pour expliquer qu'il n'y avait pas de pollution autour de la centrale de Provence.
- que des ruches fort proches permettaient la fabrication de miel

Que sont devenues ces espèces puisqu'elles ne sont pas citées, est-il prévu de les faire disparaître avec une compensation ailleurs et où ? ou bien cela a-t-il déjà été fait ?

Le bruit ne fait l'objet d'aucune étude sérieuse : il ne suffit pas d'annoncer que les locaux seront confinés pour que le problème du bruit disparaisse.

- quel procédé d'isolation des bâtiments qui servent au confinement est utilisé ?

- Une étude sur les bruits cumulés de tous les bâtiments a-t-elle été faite ?
- aucune étude de ce type ne semble avoir été réalisée sur le process de méthanation puisqu'il s'agit d'une usine expérimentale.
- l'effet cumulé Biométhane/EVD/Centrale de Provence n'est pas étudié non plus

Ce bruit doit être important puisque Gazotech propose d'arrêter l'usine la nuit et les WE.

Les riverains qui se plaignent régulièrement du dépassement des normes et qui obligent le préfet à effectuer des mesures chez les habitants, n'acceptent pas que ce bruit déjà insupportable s'accroisse.

Les risques industriels : Le projet annonce la fabrication de Méthane, la production de CO2 liquide sans préciser le process, les procédés thermochimiques.

Le 26 mai en séance publique il a été annoncé qu'il n'y aurait aucun stockage que tout partirait directement dans les camions d'entreprises spécialisées. Ces camions resteraient en attente pour être remplis pour le biochar comme pour le CO2, les eaux polluées....

Le problème du classement en SEVESO est ainsi évité sur le papier, et en théorie.

- cela ne nous paraît pas crédible
- la production sera-t-elle arrêtée lors des changements de camions à charger ? Que deviendront les produits fabriqués si un camion est en panne, on arrête toute la chaîne ?
- Nous demandons une clarification réelle sur ce point

Les riverains estiment que c'est un sujet majeur tant pour les salariés que pour eux-mêmes. Les risques industriels liés à la fabrication du méthane, du CO2 liquide comme du biochar existent à la fois au niveau de la fabrication comme de la distribution.

la détérioration architecturale du cadre de vie des riverains et habitants de Gardanne/Meyreuil va s'accroître :

- **Les documents présentés ne sont pas à l'échelle :** le réfrigérant de la centrale mesure 66 m, les cheminées et le bâtiment de concassage vont faire plus de 20m soit le 1/3 du réfrigérant ce n'est pas montré à sa vraie dimension sur la documentation.
- **19 usines lourdes** sur les 80 ha avec leurs cheminées, bâtiments vont aggraver le paysage pour tous les riverains

c'est une aggravation du paysage du territoire et du cadre de vie de ses habitants.

LA QUESTION DES COMPETENCES ET QUALIFICATIONS

Est-ce que le statut IEG répond à la chimie du bois ?

Biométhane communique beaucoup sur les problèmes de l'emploi.

On ne peut pas dire que les responsables soient très clairs sur ce point. il n'y a rien de précis dans le document soumis à la concertation.

Le CIQ Gardanne Est demande une clarification réelle sur ces 50 emplois.

Nous voudrions savoir :

- combien de salariés disposent déjà du statut IEG ?
- les 50 salariés auront-ils le statut IEG ?
- combien sont prévus avec un contrat en cdi ? Qu'est il prévu pour les autres ?
- combien seront réellement transférés depuis la centrale ?
- quelles qualifications sont nécessaires pour une usine de thermolyse à 900°C ?
- quelle part des opérations sera sous-traitée à des spécialistes extérieurs ?
- les salariés de la centrale sont-ils formés aux procédés de pyrolyse, de gazéification, de traitement du CO₂ liquide, de manipulation du biochar et des procédés chimiques associés ?
- quelles formations seront nécessaires ?
- quelle sera la part réelle de l'emploi local ?
- Lors de la réunion publique du 26 mai, il a été indiqué que les opérations les plus délicates seraient assurées par des intervenants spécialisés extérieurs. Cette affirmation interroge sur la réalité des emplois annoncés et sur les qualifications réellement présentes sur le site.

Cela fait sans doute partie des accords de 2025, nous pensons que les salariés devront suivre une reconversion lourde, ils pourraient le faire sur des emplois d'avenir comme ceux proposés dans le projet Nouvelle ère nouvel air et rester sur le site.

Nous ne voudrions pas que le slogan : « nous voulons garder des salariés d'une grande qualification » ne correspondent pas à la réalité. La chimie du bois n'a vraiment rien à voir avec l'énergie.

3. LA RENTABILITE ET LE RENDEMENT ENERGETIQUE

C'est un problème important sur la crédibilité de ce projet.

Le procédé consiste à chauffer du bois à environ 900°C afin de produire du biométhane.

Lors de la réunion publique du 26 mai, une question a été posée sur ce problème. la réponse n'a pas été d'une grande clarté.

il a été indiqué que cette chaleur serait fournie par du méthane déjà produit ailleurs. En relisant le verbatim il a été dit que le prix de ce gaz serait celui du biométhane mais le responsable s'est limité à cette affirmation. Cette

information ne figure pas clairement dans le dossier soumis à la concertation. Il est indiqué dans le document que le chauffage extérieur est du Méthane et pas du biométhane.

Le public est donc en droit de connaître le rendement énergétique global du procédé et le coût réel de fabrication du biométhane produit. Il s'interroge sur la qualification même de BIO du gaz produit à partir de gaz carboné.

le CIQ Gardanne Est souhaite donc avoir des réponses claires sur ce point qui entrainera la vente possible ou pas de ce « biométhane ».

Rappelons que si on chauffe avec du Biométhane le cout de la production sera très élevé. Cette solution ne nous parait pas très crédible.

Nous voulons savoir :

- combien de biométhane entrant faut-il consommer pour produire un mètre cube de biométhane sortant ?
- quel est le rendement énergétique réel du dispositif ?
- quelle quantité d'énergie est perdue dans le procédé ?
- quel sera le coût réel de production ?
- comment ce coût se compare-t-il au biométhane agricole existant ?
- comment ce coût se compare-t-il au gaz naturel importé ?

Le CIQ GARDANNE Est estime que ce gaz comme les produits annexe CO2 et Biochar risquent de ne jamais pouvoir se vendre s'ils ne sont pas comme pour l'électricité de de la centrale de Provence largement subventionnés par l'argent des contribuables. Ce qui est pour les citoyens de ce pays de plus en plus inacceptable compte tenu de l'importance du déficit budgétaire de la France, de sa dette publique, du cout de la vie.

4. FRAGILITES FINANCIERE ET ECONOMIQUE

Nous avons lu dans la documentation publique que Gazotech était mis en procédure de sauvegarde le 29 avril 2026.

lors du débat public du 26 mai 2026 le directeur général de Gazotech a affirmé que c'était à la demande de l'entreprise Gazotech que cette procédure avait été engagée.

Cela ne change rien sur le fond.

Le CIQ Gardanne Est considère que cette situation pose plusieurs questions :

- **qui finance réellement l'investissement ?**
- **qui porte les risques ?**
- **qui garantit l'achèvement du projet ?**

Nous représentons des riverains et des habitants inquiets sur ce projet que nous rejetons. Nous sommes en droit de demander :

- **le montant des comptes consolidés de biométhane**
- **les garanties bancaires dont bénéficie biométhane**
- **quel est l'engagement pris par les actionnaires en matière de financement**

cela pose à notre avis une question centrale :

Si le projet échoue ou rencontre des difficultés financière qui paiera ? sans doute ceux qui soutiennent le projet

- ✓ **l'état ? c'est-à-dire les contribuables ?**
- ✓ **les collectivités ? c'est à dire les contribuables ?**
- ✓ **Gazel énergie ? avec l'accord de 800M€ à 1.5 Milliard d'euros, c'est-à-dire les contribuables ?**

Dans ces conditions le CIQ Gardanne Est se sent légitime à demander une information publique sur les points suivants :

- ❖ **quel financements publics sont mobilisés ?**
- ❖ **quels financements indirects ?**
- ❖ **quelles garanties publiques ?**
- ❖ **quels engagements figurent dans les accords Etat/ Gazel énergie ?**
- ❖ **quelle part du projet biométhane découle directement des accords de 2024 et 2025 ?**

Cette première série de questions, d'interrogations et d'affirmations sur ce projet Biométhane Gardanne nous conduit à nous opposer fermement à celui-ci

Nous ne contestons pas la nécessité de créer des emplois. Ils sont peu nombreux sur ce projet du passé. Nous considérons à l'époque où nous devons nous tourner vers le futur que fabriquer du méthane et du biochar pour les 35 années à venir est un projet du XXème siècle.

Rappelons que la centrale de Provence doit fonctionner jusqu'en 2032 selon les accords signés en 2024, que le projet Biométhane devra permettre à l'usine de fonctionner 35 ans.

le CIQ Gardanne Est soutient un autre projet ; le projet « Nouvelle ère nouvel air »

Ce projet d'avenir a été écrit et travaillé en concertation avec le cabinet « SETEC Organisation » à la demande de la ministre en charge du dossier en 2020, du préfet du délégué interministériel et des 2 sous-préfets.

Son étude à hauteur de 120 000 € n'a toujours pas été financée par les sous-préfets respectifs qui s'y étaient engagés.

Il serait temps de proposer d'autres perspectives à ce territoire que du tout industriel comme il y a 70 ans.